



## DECISION n° 025/2022

**OBJET :** La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION FIXANT  
LE LIEU DES  
PROCHAINS  
CONSEILS  
COMMUNAUTAIRES** Vu la délibération n° D2020\_07\_04\_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,  
Vu la délibération n° D2020\_07\_04\_092 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021\_04\_04\_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021\_10\_09\_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** De fixer le conseil communautaire du 17 novembre 2022 à la salle polyvalente de Saint André de Corcy.
- ARTICLE 2 -** De fixer le conseil communautaire du 15 décembre 2022 à la salle polyvalente de Marlieux.
- ARTICLE 3 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 03 octobre 2022,

La Présidente de la Communauté  
de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

